

Affaires autochtones

RAPPORT ANNUEL

2025 – 2026

New Nouveau Brunswick

Affaires autochtones

RAPPORT ANNUEL 2025-2026

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4744-1 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-4745-8 (PDF : version française)
ISSN 2818-4165 (version imprimée bilingue)
ISSN 2818-4300 (PDF : version française)

RAPPORT ANNUEL 2025-2026

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires autochtones pour l'exercice financier du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Keith Chiasson
Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable Keith Chiasson
Ministre des Affaires autochtones

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Affaires autochtones pour l'exercice financier allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par



Martha O'Sullivan
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement 3

Message du ministre 5

Message de la sous-ministre 6

Priorités du gouvernement 7

Faits saillants 8

Mesures de rendement 9

RÉSULTAT N° 1 – NEGOTIATION OF REVENUE SHARING AGREEMENTS 9

RÉSULTAT N° 2 – BILATERAL HEALTH FORUM 10

Survol des activités du ministère 11

Organigramme de haut niveau 12

Vue d'ensemble des divisions 13

RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET SERVICES MINISTÉRIELS 13

CONSULTATION, ACCOMMODEMENTS ET NÉGOCIATIONS 15

Renseignements financiers 17

Résumé des activités de dotation 18

Résumé des projets de loi et des activités législatives 19

Résumé des activités liées aux langues officielles 19

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général 21

Rapport sur la Loi *sur les divulgations faites dans l'intérêt public* 21

Annexe A 22

MESSAGE DU MINISTRE

Au cours de l'année écoulée, notre ministère a travaillé en étroite collaboration avec les Premières Nations pour faire progresser plusieurs priorités clés.

La signature d'accords de partage des recettes avec sept communautés Mi'gmaw et six communautés Wolastoqey constitue un exemple de cet important travail. Les accords confèrent aux communautés des Premières Nations une plus grande autonomie pour répondre aux priorités locales, tout en favorisant le renforcement des relations avec le gouvernement provincial. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor s'est avéré être un partenaire précieux dans le cadre de ces travaux et nous le remercions de sa participation.

De plus, le premier forum bilatéral sur la santé (appelé « Mawita'nen ») a eu lieu et visait à améliorer les résultats sur la santé pour les Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Tenu au sein de la Première Nation Ugpi'ganjig (Eel River Bar), le forum a marqué le début de discussions entre la province, les Premières Nations et des représentants du secteur de la santé dans le but d'appuyer l'autodétermination des Autochtones en matière de soins de santé. Nous sommes impatients de poursuivre ces importantes discussions avec les Premières Nations et le ministère de la Santé.

Faire progresser les travaux relatifs aux services de police dans les communautés des Premières Nations demeure également une priorité. Les services de police constituent un enjeu complexe qui touche chaque communauté différemment et exige que tous les partenaires collaborent pour déterminer et mettre en œuvre des solutions durables répondant aux besoins propres à chacune. Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a considérablement fait progresser ce travail au cours de la dernière année et nous lui sommes reconnaissants de son engagement envers l'amélioration de la justice et de la sécurité publique pour les Premières Nations.

Grâce à des initiatives telles que l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles (ULIF), le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et l'utilisation de plumes d'aigle dans le système de justice, nous continuons de renforcer les mesures de soutien adaptées à la culture pour les personnes et les familles autochtones qui sont aux prises avec le système de justice. Depuis octobre 2025, l'ULIF du Nouveau-Brunswick est rattachée au ministère des Affaires autochtones, financée par Justice Canada par l'intermédiaire du Fonds d'aide aux victimes de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, elle aide les familles de personnes autochtones disparues ou assassinées à accéder à de l'information, à des services et à du soutien. Ces initiatives traduisent notre engagement à améliorer l'accès à la justice et à veiller à ce que les personnes et les familles autochtones soient soutenues avec compassion, respect et compréhension de leur culture.

Le Ministère a réalisé des progrès importants à l'égard de priorités clés visant à faire avancer la réconciliation, tout en poursuivant un travail essentiel sur de nombreuses autres initiatives. Bien que nous ayons franchi des étapes importantes, il reste encore beaucoup à faire.

Je remercie chaque personne pour sa contribution à ce succès et je me réjouis à l'idée de poursuivre sur cette lancée au cours de l'année à venir.



L'honorable Keith Chiasson
Ministre des Affaires autochtones

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Ce rapport met en lumière les nombreuses réalisations du ministère des Affaires autochtones au cours de l'exercice financier 2025-2026. Ces réalisations ont été rendues possibles grâce au dévouement et au travail acharné du personnel du Ministère ainsi qu'aux solides partenariats établis avec les communautés autochtones de tout le Nouveau-Brunswick.

Tout au long de l'exercice financier 2025-2026, le Ministère a continué de remplir son mandat en supervisant une approche pangouvernementale à l'égard des relations avec les Autochtones, notamment en dirigeant des négociations, en coordonnant des initiatives interministérielles et en veillant au respect de l'obligation du gouvernement de consulter les Premières Nations. L'engagement à faire progresser la réconciliation, à favoriser le respect mutuel et à faire respecter les droits issus de traités ainsi que les droits des peuples autochtones est au cœur de ces efforts.

La conviction selon laquelle des relations significatives sont essentielles pour bâtir une réussite commune anime le travail du Ministère. En collaborant avec les dirigeants et les communautés autochtones ainsi qu'avec d'autres ministères, Affaires autochtones a pu mieux soutenir les priorités établies par les Premières Nations. Ces efforts de collaboration ont permis à la province de mieux faire connaître les programmes et les services offerts aux communautés autochtones, tout en veillant à ce que ceux-ci soient accessibles et efficaces.

Le Ministère compte bien poursuivre sur la lancée des succès remportés cette année. Le renforcement des relations, l'avancement d'initiatives clés et la promotion de la collaboration serviront de fondement à la poursuite des progrès. Les réalisations présentées dans ce rapport témoignent de ce qu'il est possible d'accomplir lorsque nous travaillons ensemble à bâtir un avenir plus inclusif et plus équitable. Ensemble, nous ouvrons la voie à une meilleure compréhension, à plus de respect et à la réconciliation grâce à des actions concrètes.

J'adresse mes sincères remerciements à l'équipe du ministère des Affaires autochtones pour la passion, le dévouement et le professionnalisme dont elle fait preuve chaque jour dans son travail.

L'engagement à bâtir des relations avec les Nations Mi'gmaw, Wolastoqey et Peskotomuhkati est essentiel pour faire progresser la réconciliation entre les Premières Nations et tous les ordres de gouvernement. Avec un dialogue constructif, des consultations approfondies et un processus décisionnel inclusif, nous continuons de démontrer et de confirmer notre engagement à bâtir la confiance entre les gouvernements.



Martha O'Sullivan
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- les soins de santé;
- la vie abordable et le logement;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'environnement;
- un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez : gnb.ca/redditiondecomptes.

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2025-2026, le ministère des Affaires autochtones s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Conclusion des négociations avec les Premières Nations Mi'gmaw et Wolastoqey de la province dans le but de faire progresser la réconciliation économique, de respecter les traités et les droits des peuples autochtones et d'appuyer l'autonomie financière et la prospérité des communautés des Premières Nations grâce à l'élaboration d'accords de partage des recettes.

- Collaboration avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) pour lancer le site Web sur la lutte contre le racisme.

- Collaboration avec le ministère de la Santé et Sankewitahasuwakon pour lancer un forum bilatéral sur la santé (Mawita'nen) en septembre 2025, afin de favoriser l'offre de services de santé équitables et adaptés à la culture pour les peuples autochtones de la province.

- Octroi d'une aide financière de 2,5 millions de dollars à des organismes et à des partenaires autochtones.

- Ouverture d'un dialogue avec des représentants et des organisations autochtones dans le cadre des consultations au sujet du processus lié à l'obligation de consulter.

En 2025-2026, tous les ministères ont collaboré à l'élaboration du premier plan d'accessibilité triennal du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce plan décrit la façon dont les ministères travailleront pour reconnaître et supprimer les obstacles à l'accessibilité, et prévenir leur formation du 1er avril 2026 au 31 mars 2029.

Le plan d'accessibilité a été élaboré à partir des commentaires de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ayant connu des obstacles, et comporte cinq objectifs :

- Rendre les espaces gouvernementaux plus accessibles.
- Veiller à ce que les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois puissent recevoir des renseignements et communiquer avec le gouvernement de manière accessible.
- Renforcer la capacité du gouvernement à reconnaître et à supprimer les obstacles, et à prévenir leur formation.
- Faciliter les demandes de services gouvernementaux et le recours à ceux-ci.
- Apporter des changements afin de réduire les obstacles auxquels les personnes ont dû faire face.

MESURES DE RENDEMENT

RÉSULTAT N^{O} 1 – NEGOTIATION OF REVENUE SHARING AGREEMENTS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) s'est engagé à rétablir les relations avec les Premières Nations et à renégocier de nouvelles ententes fiscales afin de garantir une entente équitable pour toutes les parties.

Pourquoi est-ce important?
Les accords de partage des recettes établissent un cadre de collaboration pour partager les recettes fiscales provinciales générées au sein des communautés des Premières Nations (provenant du tabac, de l'essence, du carburant moteur et de la TVH provinciale), ce qui appuiera les priorités locales et favorisera l'autonomie économique. Ces recettes resteront au sein des communautés pour appuyer des priorités telles que le logement, l'éducation, les soins aux Aînés, les soins de santé et le développement économique. Les accords favorisent à la fois l'autonomie communautaire et une croissance économique équitable, tout en renforçant les liens entre les Premières Nations et le gouvernement provincial. Cette approche collaborative représente un pas vers la réconciliation, l'équité et une prospérité partagée, ce qui profite à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Rendement général
Un accord de partage des recettes pour les six Premières Nations Wolastoqey a été finalisé et signé par chaque chef Wolastoqey. Sept accords individuels de partage des recettes avec les Premières Nations Mi'gmaw ont été finalisés et signés par les chefs Mi'gmaw.

Référence : 13 des 15 communautés des Premières Nations (87 %) avaient déjà conclu des accords de partage des recettes avec la province (ententes fiscales).
Cible : Mettre au point de nouveaux accords de partage des recettes avec les 15 communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick.
Résultat réel : 13 des 15 communautés des Premières Nations (87 %) ont signé de nouveaux accords de partage des recettes.

RÉSULTAT N^{O} 2 – BILATERAL HEALTH FORUM

Inviter les dirigeants des Premières Nations à créer un forum bilatéral et un processus continu dans le but d'offrir des soins de santé adaptés à la culture et équitables aux Autochtones du Nouveau-Brunswick.

Pourquoi est-ce important?
Des écarts importants existent dans les services de santé destinés aux Autochtones du Nouveau-Brunswick. S'il est possible d'accéder aux services au moyen du système formel courant, ces services ne sont généralement pas offerts au sein des communautés des Premières Nations et ne sont pas toujours adaptés sur le plan culturel.

Rendement général
Le lancement du forum bilatéral sur la santé a eu lieu le 18 septembre 2025 au sein de la Première Nation Ugpi'ganjig (Eel River Bar), marquant une première étape de ce cheminement continu. Le thème de l'événement était « Mawita'nen » – Rassemblons-nous. Ce lancement, dirigé conjointement par Sankewitahasuwakon ainsi que par les ministères de la Santé et des Affaires autochtones, s'inscrit dans un processus continu visant à assurer aux peuples autochtones des soins de santé équitables et adaptés à la culture. Plus de 85 participants ont assisté au lancement du forum bilatéral sur la santé.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat
Les ministères des Affaires autochtones et de la Santé ont commencé à collaborer avec Sankewitahasuwakon (qui représente les Premières Nations) pour définir les besoins relatifs au forum bilatéral prévu pour le début de 2025.

Cible : Forum mis en place
Résultat réel : Forum bilatéral mis en place

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires autochtones s'efforce de renforcer les relations entre le gouvernement provincial et les Premières Nations. Le Ministère coordonne les initiatives et oriente l'approche globale du gouvernement en matière de relations avec les Autochtones.

Le Ministère sert de point de contact principal pour représenter les intérêts du gouvernement provincial dans les négociations et les initiatives multilatérales. Il dirige les processus liés aux consultations et aux mesures d'accommodement avec les Premières Nations, mène des recherches, fait des analyses et fournit des conseils sur les politiques concernant les questions qui touchent les peuples autochtones.

Le Ministère travaille en partenariat avec les collectivités et les organismes autochtones, les entreprises, les groupes communautaires et tous les ordres de gouvernement. Par la collaboration, le Ministère vise à favoriser des partenariats significatifs et à soutenir les priorités des peuples autochtones de la province.

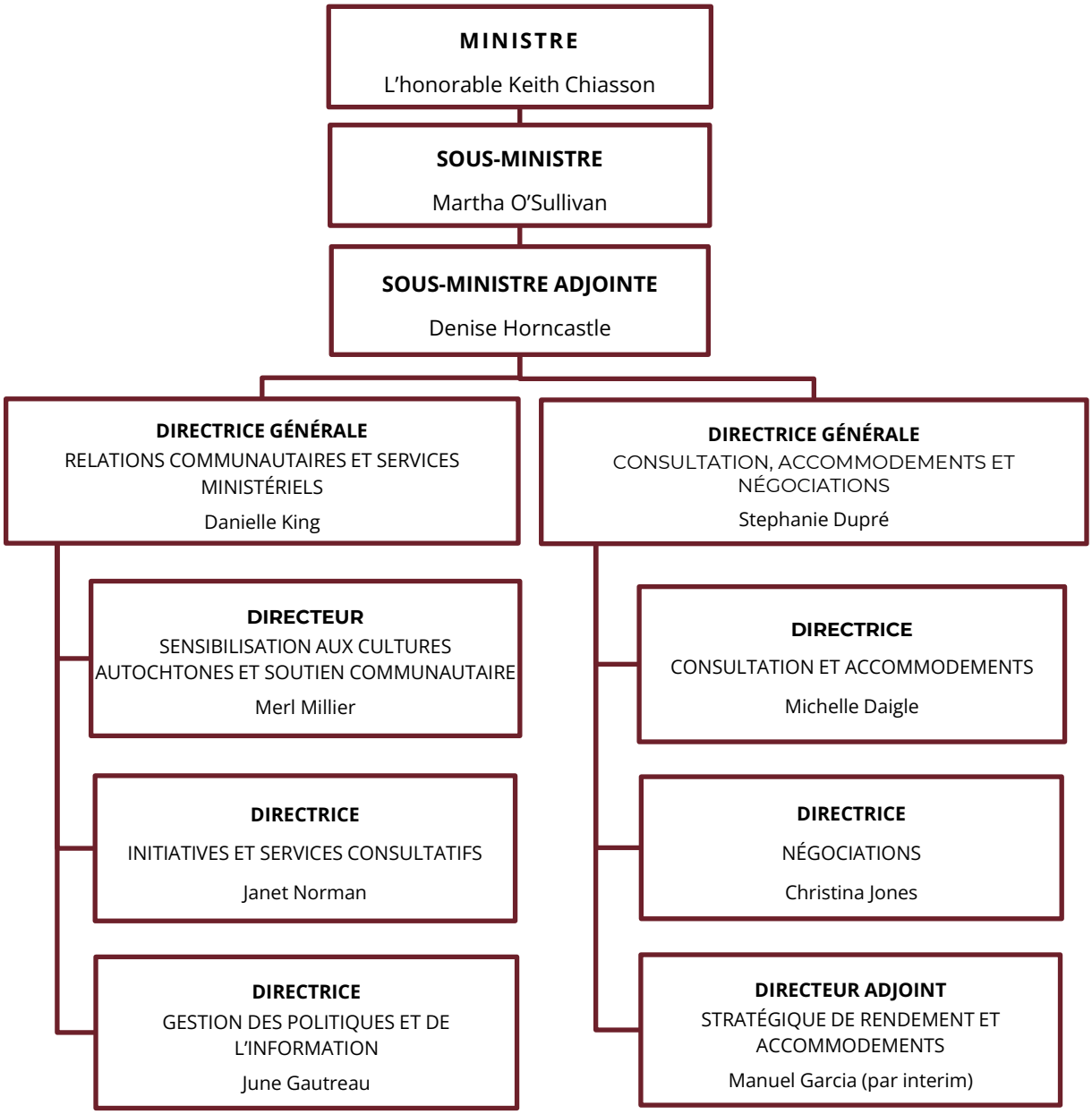
Énoncé de mission

S'assurer que les droits des Premières Nations sont respectés, négocier les intérêts communs et promouvoir la collaboration avec les peuples autochtones, les gouvernements et d'autres partenaires afin de faire avancer la réconciliation.

Énoncé de vision

Promouvoir un environnement de dialogue constructif avec les peuples autochtones, s'assurer que les droits des Premières Nations sont compris par tous et continuer à faire avancer la réconciliation par des actions positives et des efforts de sensibilisation.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Au 31 mars 2026

VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET SERVICES MINISTÉRIELS

Aperçu

La **Division des relations communautaires et des services ministériels** encourage et facilite les possibilités de formation, de sensibilisation et d'établissement de relations, et soutient tous les ministères du GNB dans leurs initiatives liées aux peuples, collectivités et organisations autochtones. De plus, la Division fournit une orientation et un soutien au Ministère en matière de planification stratégique, d'élaboration de politiques, d'affaires législatives, de gestion de l'information, de gestion du rendement et d'activités fédérales-provinciales-territoriales.

La Division comprend trois directions : la Direction de la sensibilisation aux cultures autochtones et du soutien communautaire, la Direction des initiatives et des services consultatifs et la Direction de la gestion des politiques et de l'information.

La **Direction de la sensibilisation aux cultures autochtones et du soutien communautaire** est chargée de l'élaboration et de la prestation de formations et d'ateliers de sensibilisation aux cultures autochtones à l'intention de la fonction publique ainsi que de la promotion des possibilités d'éducation offertes par les Aînés, les gardiens du savoir et les organisations autochtones. La Direction fournit des conseils et des orientations au sein du Ministère et dans l'ensemble du gouvernement sur les moyens efficaces de faire progresser la réconciliation et d'établir de véritables relations avec les peuples, les collectivités et les organisations autochtones. La Direction agit également comme ressource et point de contact adaptés à la culture pour aider les peuples, les collectivités et les organisations autochtones à accéder aux programmes et aux services gouvernementaux.

Faits saillants

- Organisation de 21 séances de sécurité culturelle et de sensibilisation à la culture pour des ministères, agences et prestataires de services du GNB.
- Travail avec les peuples autochtones, les membres de la collectivité, les conseils tribaux, les entreprises, les employeurs et les partenaires communautaires pour aider à s'y retrouver dans les programmes et les services offerts par le GNB.
- Animation de 16 cérémonies de l'Aigle pour les communautés autochtones.
- Poursuite des travaux de mise en œuvre de la purification par la fumée dans les édifices gouvernementaux et introduction de plumes d'aigle dans les tribunaux du Nouveau-Brunswick.
- Prise en charge de la supervision de l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles du Nouveau-Brunswick, qui sert de point de contact central pour les familles de personnes autochtones disparues ou assassinées.

La **Direction des initiatives et des services consultatifs** est chargée de diriger et de remplir le mandat du Ministère en tant que centre de toutes les initiatives du gouvernement qui concernent les peuples autochtones en appliquant une approche pangouvernementale pour explorer toutes les initiatives et tous les programmes et services, remédier aux cloisonnements et rechercher les possibilités. La Direction est également chargée de soutenir tous les ministères du GNB en établissant des relations avec les communautés et organisations autochtones afin de garantir que le gouvernement offre des programmes et des services qui répondent aux besoins et aux priorités des peuples autochtones et qui ont la plus grande incidence positive.

Faits saillants

- Collaboration avec tous les ministères et appui de la participation du Wabanaki Council on Disability à l'élaboration du premier plan d'accessibilité triennal du GNB. Le plan décrira comment les ministères s'efforceront de reconnaître et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité ainsi que de prévenir leur formation durant la période allant du 1er avril 2026 au 31 mars 2029.
- Octroi d'une subvention à l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE) pour élaborer des définitions et des protocoles visant à soutenir l'organisation dans l'élargissement de son Répertoire des entreprises autochtones, en vue de créer un inventaire complet des entreprises autochtones établies au Nouveau-Brunswick.
- Collaboration avec Sankewitahasuwakon, le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé pour mettre sur pied un forum bilatéral sur la santé (Mawita'nen), dans le but d'assurer aux Autochtones du Nouveau-Brunswick des soins de santé équitables et adaptés à la culture. Le lancement du forum a eu lieu le 18 septembre 2025 à Ugpi'ganjig.
- Poursuite des travaux sur une stratégie d'approvisionnement autochtone en partenariat avec Service Nouveau-Brunswick et Opportunités Nouveau-Brunswick. L'objectif de la stratégie est d'aider les entreprises autochtones à participer aux appels d'offres du GNB.
- Soutien apporté à 256 initiatives en répondant aux demandes de renseignements et aux préoccupations des Premières Nations, en favorisant l'établissement de relations, en renforçant les possibilités de participation des Premières Nations aux initiatives gouvernementales et en fournissant des conseils sur les répercussions, la mobilisation et la mise en œuvre des propositions gouvernementales.

La **Direction de la gestion des politiques et de l'information** est chargée de faire avancer les mémoires au Conseil exécutif, de fournir des orientations et un soutien liés aux ententes, aux politiques et aux transactions financières, de gérer la correspondance ministérielle, d'administrer les ressources financières du Ministère, de coordonner et de soutenir les activités législatives du ministre ainsi que de superviser la gestion de l'information et des documents, incluant la collecte, la gestion, la consultation, l'utilisation et l'élimination de tous les actifs informationnels relatifs au mandat, aux activités et aux initiatives du Ministère.

Faits saillants

- La Direction a fourni des analyses financières et un soutien aux principales priorités du gouvernement tout au long de l'exercice financier, notamment le budget principal, les comptes publics, les mémoires au Conseil exécutif, les notes d'information et les rapports trimestriels.
- Coordination de l'examen de 256 mémoires au Conseil exécutif provenant d'autres ministères, afin d'évaluer les incidences potentielles des propositions sur les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick et de veiller à ce que les préoccupations et les possibilités des Premières Nations soient prises en compte.
- Coordination de la réponse provinciale à deux propositions d'ajout aux réserves.
- Réponse à 8 demandes d'accès à l'information dans les délais prévus par la loi, avec un délai de traitement moyen de 37 jours ouvrables.
- Réponse à 140 correspondances ministérielles.
- Appui à l'administration et au versement de fonds en accordant 39 subventions totalisant plus de 700 000 $ à des organisations et partenaires autochtones pour des projets, des initiatives et des événements liés au développement culturel et économique.

CONSULTATION, ACCOMMODEMENTS ET NÉGOCIATIONS

Aperçu

La **Division de la consultation, des accommodements et des négociations** favorise et facilite les occasions de sensibilisation à l'obligation de consulter du gouvernement et aux avantages d'une mobilisation précoce des Premières Nations. La Division fournit une orientation et un leadership à tous les ministères du GNB en matière de consultation et d'accommodements, de mobilisation et de négociations avec les Premières Nations. Elle offre, en outre, du soutien et des conseils aux promoteurs de projets externes, aux entreprises et aux administrations municipales sur des questions liées à la mobilisation et à la consultation des Premières Nations.

La division se compose de trois directions : la Direction de la consultation et des accommodements, la Direction des négociations et la Direction stratégique du rendement et des accommodements.

La **Direction de la consultation et des accommodements** est responsable de mettre en œuvre le processus d'obligation de consulter, de diriger des consultations avec les Premières Nations concernant les propositions de projets de l'industrie privée et les projets et initiatives du gouvernement provincial, d'assurer la liaison avec les communautés des Premières Nations et la collaboration avec les ministères sur des questions provinciales qui peuvent avoir des répercussions négatives sur les droits ancestraux ou issus de traités ou présentant un intérêt pour les Premières Nations. La Direction appuie également les démarches de mobilisation précoce et fournit des conseils à ce sujet; elle offre de l'information sur les obligations du gouvernement et les avantages d'une mobilisation précoce et fournit des orientations et un soutien à tous les ministères du GNB et aux parties externes.

Faits saillants

- Organisation d'une séance d'information à l'intention de toutes les Nations sur les priorités gouvernementales, en collaboration avec les ministères des Ressources naturelles, de l'Environnement et des Gouvernements locaux et de l'Énergie.
- Soutien au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux dans le cadre des séances de consultation virtuelles d'introduction portant sur les domaines prioritaires du gouvernement issus du pilier Environnement. Des séances individuelles ont été tenues avec les Nations Peskotomuhkati, Wolastoqey et Mi'gmaw.
- Appui au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux dans les discussions avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) concernant l'approche proposée par le gouvernement du Canada quant à l'élaboration des ententes de coopération avec le Nouveau-Brunswick afin de mettre en œuvre le principe « Un projet, une évaluation ».
- Réalisation de présentations sur l'obligation de consulter et l'obligation d'accommodement à l'intention de nombreux promoteurs de projets (actuels et potentiels) ainsi que de diverses équipes au sein du gouvernement.
- Appui au ministère des Richesses naturelles dans l'élaboration et la publication de la Stratégie globale d'exploitation des minéraux.
- La Direction a géré 171 dossiers actifs de complexité variable. Les activités clés comprenaient l'examen et l'évaluation des questions liées à l'obligation de consulter, la recherche de possibilités de mobilisation, la présentation d'exposés au personnel et à la haute direction du GNB ainsi qu'aux promoteurs de projets externes, la fourniture de conseils et de soutien aux ministères du GNB et aux promoteurs de projets, la facilitation des échanges et des réunions avec les Premières Nations, les promoteurs de projets et les ministères ainsi que l'examen des mémoires transmis au Conseil exécutif.

Les négociations jouent un rôle déterminant dans le processus de réconciliation au Nouveau-Brunswick. La **Direction des négociations** coordonne et dirige les négociations avec les Premières Nations dans les domaines d'intérêt mutuel. La Direction est responsable de la négociation des accords et des arrangements à l'appui des objectifs et des priorités des Premières Nations, de la clarification des droits ancestraux et issus de traités, du traitement des questions d'intérêt trilatéral impliquant les Premières Nations, le Nouveau-Brunswick et le Canada, et de la promotion d'un partenariat positif et productif.

Faits saillants

- Animation de tables de négociation tripartites et de réunions de négociation bilatérales, de groupes de travail et de discussions informelles ponctuelles sur des sujets tels que la justice, la sécurité communautaire, la gouvernance, l'archéologie, la protection et la conservation des terres, les services à l'enfance et à la famille, ainsi que les parcs provinciaux.

- Collaboration avec plusieurs ministères du GNB ou représentation de ceux-ci aux tables de négociation, notamment les ministères des Ressources naturelles, du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, du Développement social ainsi que de la Justice et de la Sécurité publique.

La **Direction stratégique du rendement et des accommodements** est chargée de fournir des conseils et du soutien, ainsi que de suivre la mise en œuvre des engagements en matière d'accommodements pris par le gouvernement envers les Premières Nations à la suite d'activités de consultation et/ou de négociations. La Direction a pour mission de veiller à ce que les mesures d'accommodement découlant du processus lié à l'obligation de consulter répondent aux répercussions négatives relevées sur les droits et de s'assurer que les titulaires de ces mesures rendent compte de l'exécution de leurs engagements envers les Premières Nations. La Direction mène également des recherches et rédige des rapports ethnohistoriques à l'intention de la province.

Faits saillants

- Appui des discussions avec des organismes de consultation des Premières Nations visant à examiner le processus de la province en matière d'obligation de consulter. Des réunions ont été organisées avec les quatre organismes de consultation et se poursuivent.
- Octroi de la première bourse pour frais de scolarité du ministère des Ressources naturelles dans le cadre d'un engagement en matière d'accommodements prévu par la Stratégie forestière 2022.
- Élaboration de tableaux de bord pour assurer le suivi des engagements actuels et en cours du gouvernement en matière d'accommodements pour les ministères.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le présent aperçu financier a été préparé à partir des meilleurs renseignements accessibles au moment de la publication et peut donc ne pas correspondre exactement aux données publiées par la suite dans les comptes publics du GNB.

Budget ordinaire – Les dépenses qui y sont associées couvrent les activités quotidiennes du Ministère.

TABLEAU 1 : DÉPENSES ORDINAIRES
RAPPORT D'ÉTAPE PAR COMPOSANTE DE PROGRAMME

Exercice se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de $)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET FINAL	CHIFFRES RÉELS	ÉCART POSITIF OU (NÉGATIF)
Affaires autochtones	**9 128**	**9 108**	**(20)**

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2025-2026 pour le ministère des Affaires autochtones.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	**2025**	**2024**
Permanent	39	40
Temporaire	4	3
TOTAL	43	43

Le ministère a annoncé deux concours, soit deux concours ouverts (publics) et aucun concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux peuples autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres de minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent,	16(1)b)	0

	notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.		
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (système de santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	2
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	1

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte(s) alléguant l'existence de favoritisme a(ont) été déposée(s) auprès de l'administrateur général du ministère des Affaires autochtones et aucune plainte(s) a(ont) été déposée(s) auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Le ministère n'a eu aucune activité législative.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

En 2025-2026, le ministère des Affaires autochtones a continué de s'acquitter de ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Le Ministère s'est engagé à offrir et à fournir activement des services de qualité dans les deux langues officielles, tout en encourageant les aspects positifs du bilinguisme. Des initiatives connexes, menées de façon continue au cours de l'exercice, sont énumérées ci-dessous.

Objectif stratégique 1

Offrir des services bilingues égaux et de grande qualité à toute la population néo-brunswickoise.

- Tous les nouveaux employés reçoivent de l'information sur la *Loi sur les langues officielles* et sur les politiques et règlements régissant leurs interactions en matière de langues officielles.
- Une formation est offerte aux employés sur le contenu des politiques relatives à la langue de service et à l'offre active.
- Les discussions continuent entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour s'assurer que le Ministère satisfait aux exigences linguistiques dans toutes ses offres d'emploi.

Objectif stratégique 2

Les fonctionnaires provinciaux peuvent travailler et faire carrière dans la langue officielle de leur choix.

- Les nouveaux employés ont eu l'occasion d'indiquer leur langue de travail préférée aux fins de communication, au moyen du formulaire d'acceptation d'emploi.
- Une formation est offerte aux employés sur le contenu de la politique sur l'usage des deux langues officielles.
- L'aide-mémoire sur la langue de travail est fourni aux nouveaux employés dans la trousse d'orientation des employés.
- L'évaluation du rendement des employés se déroule dans la langue de leur choix.

Objectif stratégique 3

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent les avantages socioéconomiques du bilinguisme grâce à une communication améliorée et efficace ainsi qu'à un soutien accru.

- Dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration du Ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* et s'assurer de suivre la formation obligatoire.
- Les employés sont tenus de prendre connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques lors du processus annuel de gestion du rendement.

Objectif stratégique 4

Des mesures positives sont mises en œuvre pour favoriser le perfectionnement des deux communautés linguistiques officielles :

- Participation de la personne responsable de la coordination des langues officielles du Ministère à des réunions établies par l'intermédiaire du Conseil du Trésor, afin qu'elle reste bien informée de toutes les activités concernant les langues officielles et agisse de manière proactive en la matière.
- En 2025-2026, plusieurs employés ont reçu de la formation en langue seconde.
- Poursuite du Café Franco, une initiative en faveur de la langue française qui offre aux employés un espace décontracté pour enrichir leur vocabulaire et pratiquer leur langue seconde en participant à des activités intéressantes. De plus, les employés ont approfondi leur connaissance de la culture canadienne-française en écoutant de la musique, en regardant des émissions de télévision recommandées et des documentaires reflétant le riche patrimoine culturel de la province et les diverses perspectives des collectivités francophones au Nouveau-Brunswick.

Conclusion

Le ministère n'a reçu aucune plainte en matière de langues officielles pour l'exercice 2025-2026.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le ministère n'a reçu aucune recommandation du Bureau du vérificateur général au cours de l'exercice visé par le présent rapport ainsi que des quatre exercices précédents.

RAPPORT SUR LA LOI *SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Affaires autochtones n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2025-2026.

ANNEXE A

Les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick

Le terme « Autochtones » désigne les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ces groupes ont leurs propres histoires, langues, pratiques culturelles et croyances spirituelles.

Au Nouveau-Brunswick, il y a 15 communautés des Premières Nations : neuf communautés Mi'gmaq et six communautés Wolastoqey. Ces communautés englobent 32 réserves réparties dans toute la province. Chaque communauté est dirigée par un chef et un conseil élu. Le processus de sélection des chefs et des conseillers varie :

- la plupart des communautés du Nouveau-Brunswick appliquent la *Loi sur les élections au sein des Premières Nations*, avec un mandat de quatre ans;
- deux communautés fonctionnent en vertu de la *Loi sur les Indiens*, avec un mandat de deux ans;
- deux autres utilisent des systèmes électoraux personnalisés, avec un mandat de cinq ans.

La Nation Peskotomuhkati (Passamaquoddy), située dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, n'est actuellement pas reconnue comme une Première Nation en vertu de la *Loi sur les Indiens*. En 2017, le gouvernement fédéral a reçu une demande de la Nation Peskotomuhkati à Skutik. Les discussions concernant leur reconnaissance et leurs droits restent de compétence fédérale.

Au 31 décembre 2025, le Système d'inscription des Indiens du gouvernement fédéral comptait 17 805[1] personnes des Premières Nations vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves au Nouveau-Brunswick (voir le tableau 2). Cependant, les données du recensement de 2021 estiment que la province compte 33 295[2] personnes qui s'identifient comme Autochtones (voir le tableau 5).

En 2025, la population du Nouveau-Brunswick était de 868 630 résidents[3]. Parmi eux, les Premières Nations représentaient 2 %. Bien que ce chiffre puisse paraître faible, la population des Premières Nations croît rapidement. Entre 2016 et 2021, la population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick a augmenté de 7,2 %, alors que la croissance démographique globale de la province est de 3,8 % (voir le tableau 6).

Le recensement de 2021 a également mis en évidence le fait que la population autochtone est plus jeune que la population générale du Nouveau-Brunswick. L'âge médian des membres des Premières Nations était de 35 ans, contre 45 ans pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick[4].

[1] ***Source :*** *Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC, au 31 décembre 2025.*
[2] ***Source :*** *Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.*
[3] **Source :** *Statistique Canada, Estimations démographiques pour le Nouveau-Brunswick, 2025.*
[4] ***Source :*** *Statistique Canada. Enquête nationale auprès des ménages, 2021.*

TABLEAU 1

POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DES PREMIÈRES NATIONS		
ANNÉE	**POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK[5]**	**POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS**
2025	868 630	17 805

Graphique 1

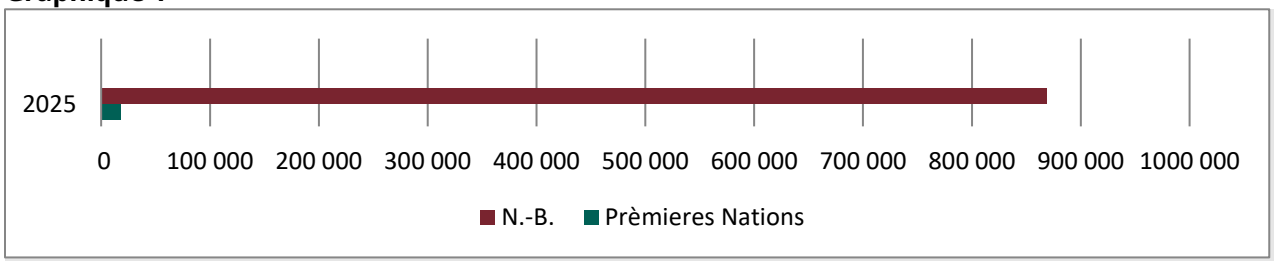


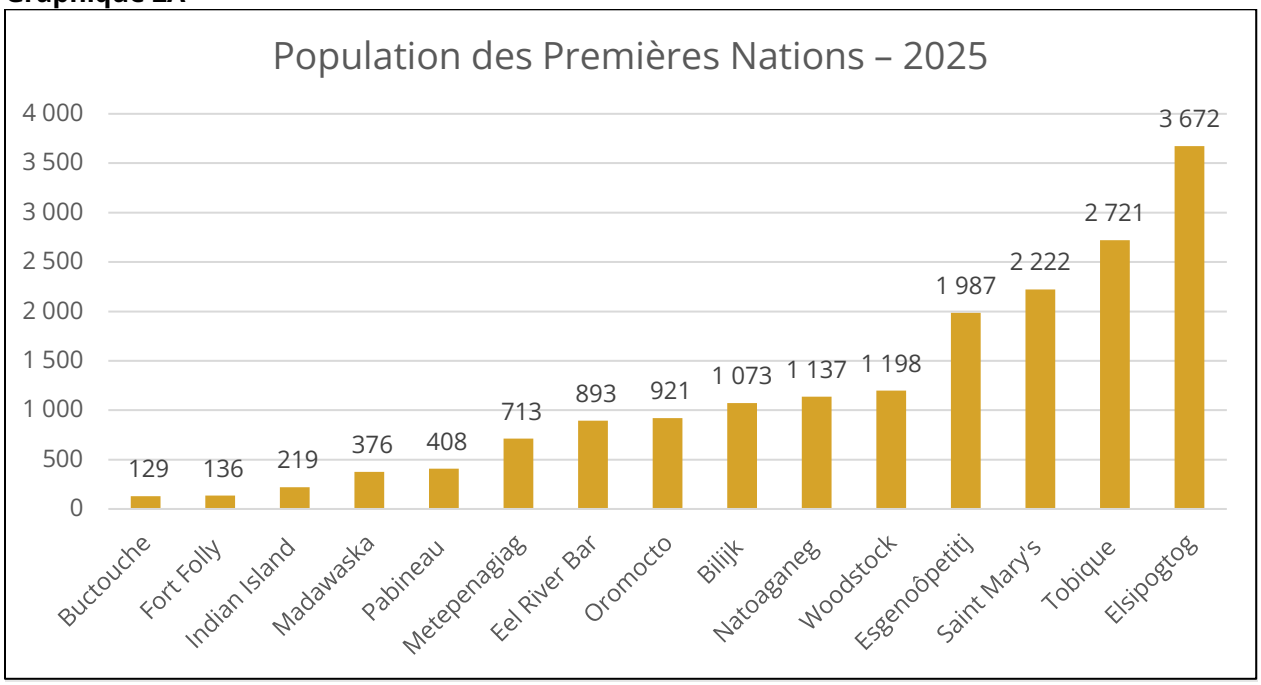
Tableau 2[6]

PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK	TOTAL	DANS LA RÉSERVE	HORS RÉSERVE
Bilijk (Kingsclear)	1 073	736	337
Buctouche Micmac (Tjipogtotjg)	129	81	48
Première Nation d'Eel River Bar (Ugpi'ganjig)	893	369	524
Première Nation d'Elsipogtog (Big Cove)	3 672	2 836	836
Première Nation d'Esgenoôpetitj (Burnt Church)	1 987	1 406	581
Fort Folly (Amlamgog)	136	32	104
Indian Island (Lno Minigog)	219	115	104
Première Nation Wolastoqey de Madawaska (Matawaskiye)	376	152	224
Nation Mi'kmaq de Metepenagiag (Red Bank)	713	451	262
Natoaganeg (Eel Ground)	1 137	600	537
Première Nation d'Oromocto (Welamakotuk)	921	3616	5608
Pabineau (Oinpegitjoig)	408	158	250
Saint Mary's (Sitansisk)	2 222	959	1 263
Tobique (Neqotkuk)	2 721	1 646	1 075
Woodstock (Wotstak)	1 198	292	906

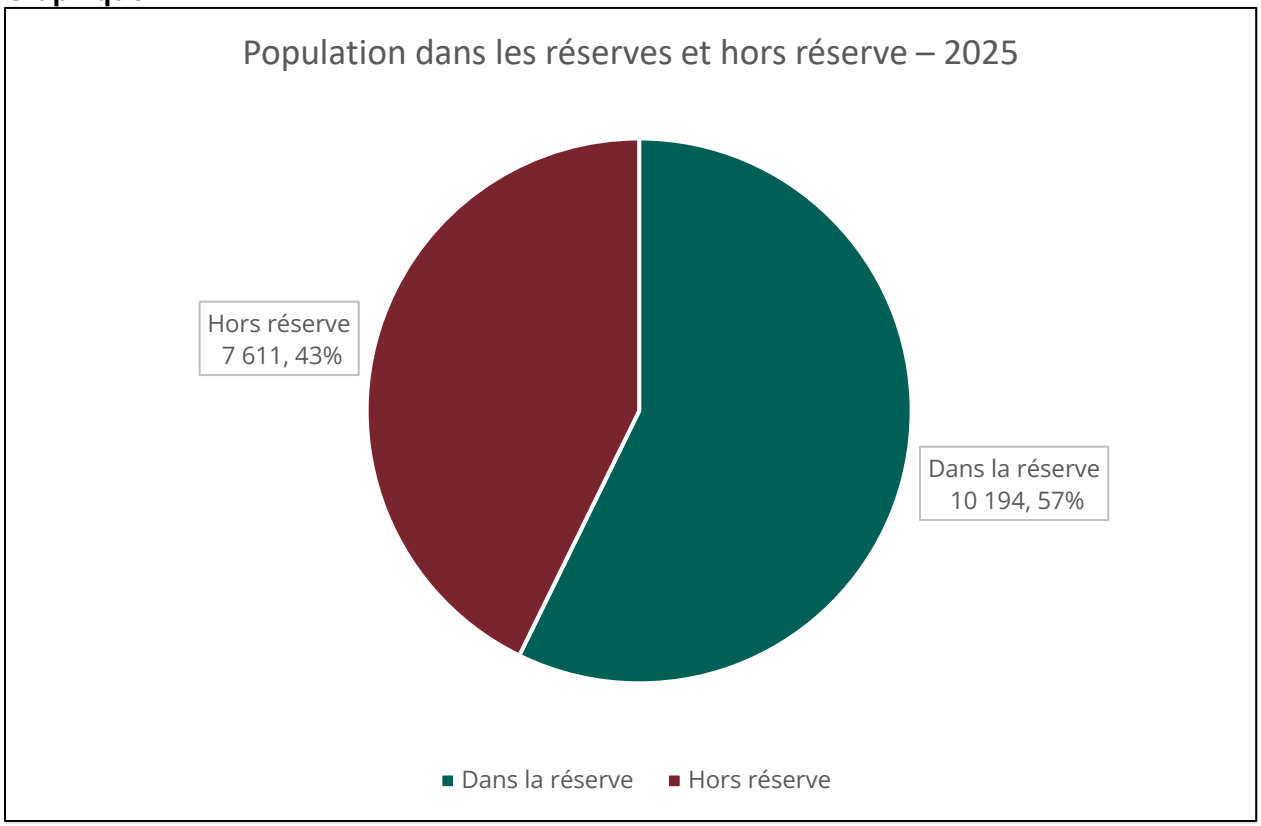
REMARQUE : *Les données sur la population vivant dans la réserve de chaque Première Nation ne doivent pas être confondues avec la population réelle pour les raisons suivantes :*
1) elles ne tiennent pas compte des résidents de la réserve qui ne sont pas inscrits;
2) elles ne tiennent pas compte des membres inscrits auprès d'autres bandes qui vivent dans la réserve.

[5] **Source :** *Statistique Canada, Estimations démographiques pour le Nouveau-Brunswick, 2025.*
[6] ***Source :*** *Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC, au 31 décembre 2025.*

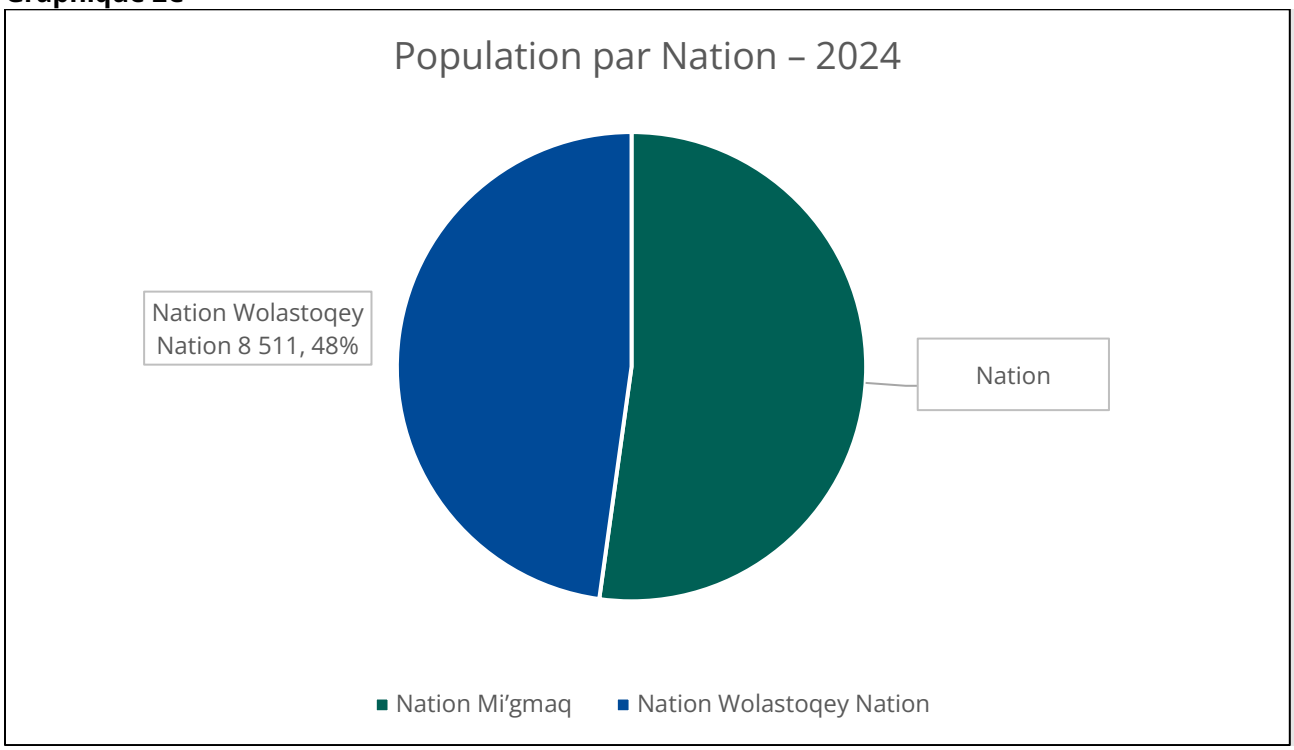
Graphique 2A



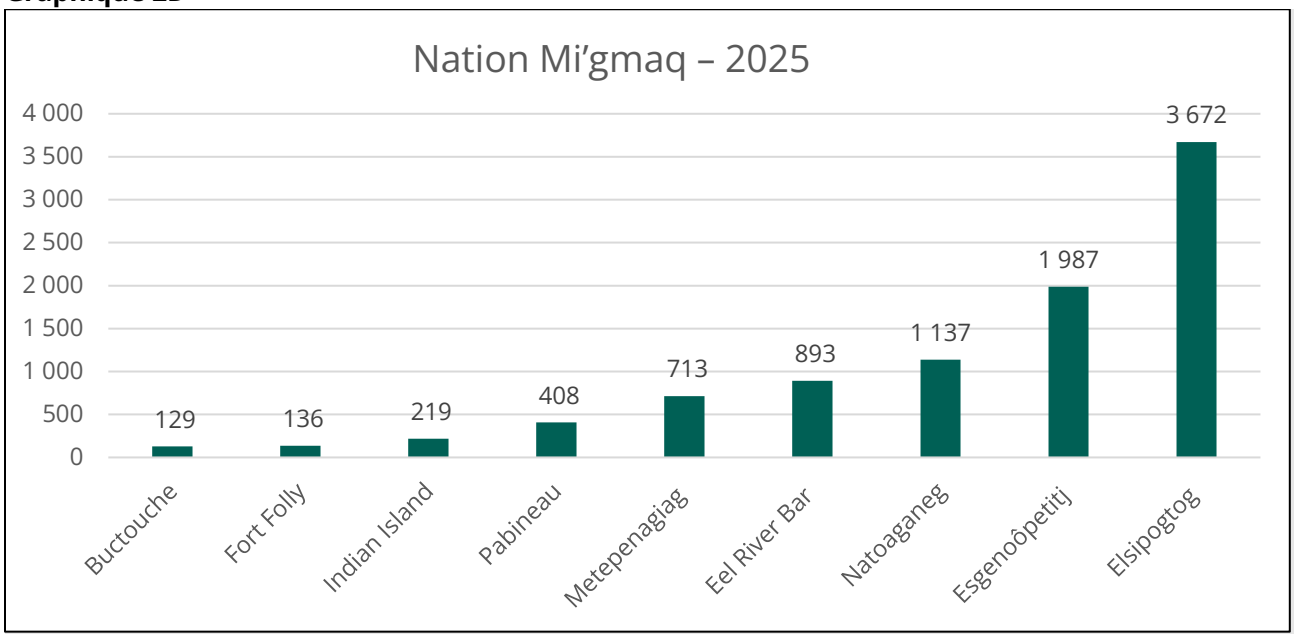
Graphique 2B



Graphique 2C



Graphique 2D



Graphique 2E

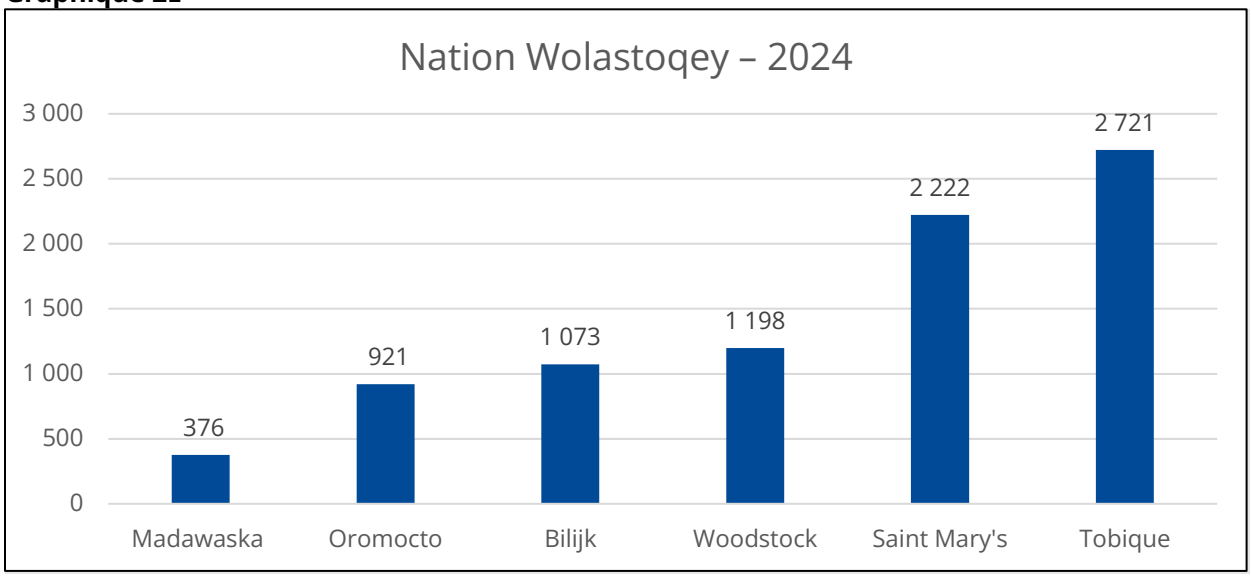


Tableau 3

POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK[7]			
ANNÉE	**TOTAL**	**DANS LA RÉSERVE**	**HORS RÉSERVE**
2016	15 830	9 644	6 186
2017	16 123	9 732	6 391
2018	16 246	9 781	6 465
2019	16 509	9 889	6 620
2020	16 662	9 922	6 740
2021	16 985	9 968	7 017
2022	17 270	10 014	7 256
2023	17 510	10 098	7 412
2024	17 723	10 138	7 585
2025	17 805	10 194	7 611

[7] ***Source :*** *Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC*.

Graphique 3

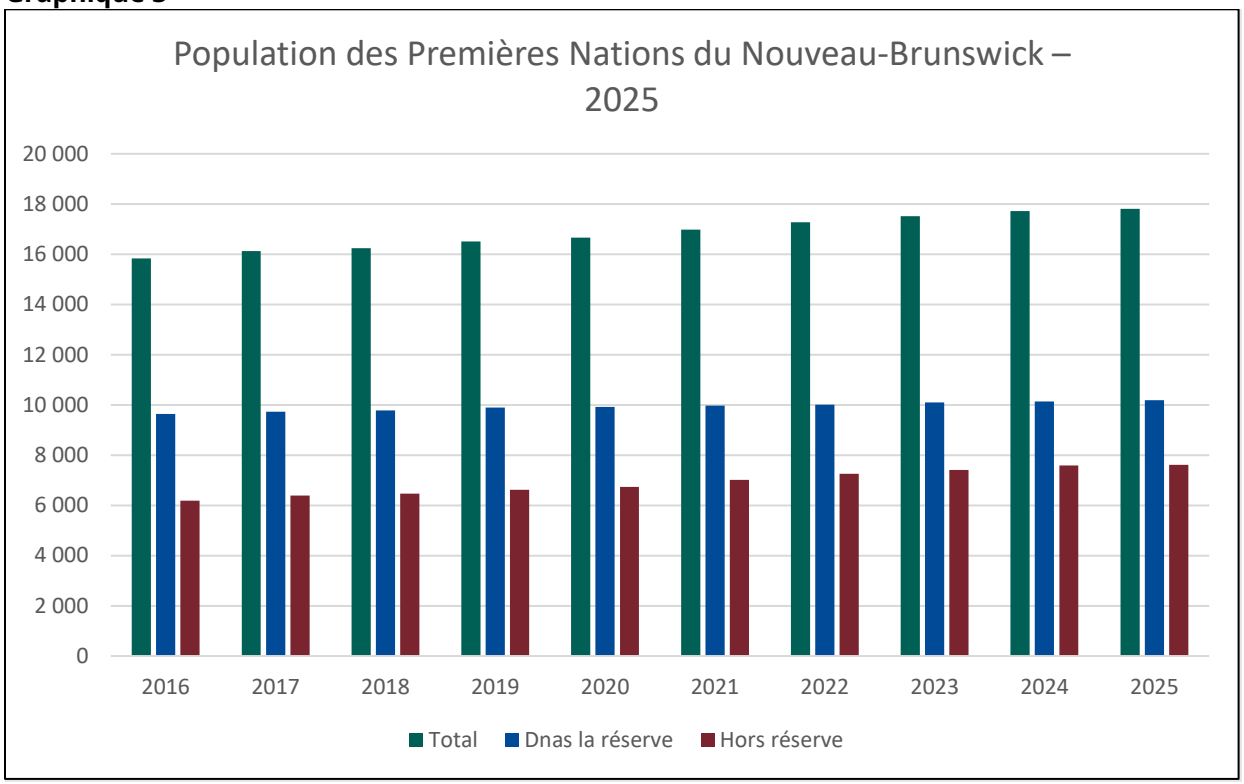
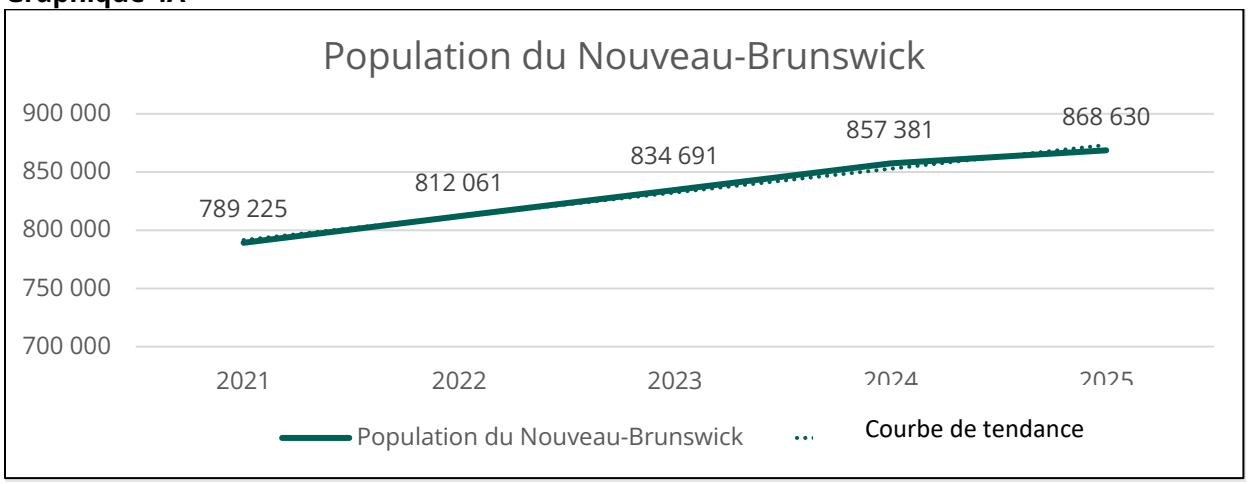


TABLEAU 4

POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DES PREMIÈRES NATIONS		
ANNÉE	**POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK[8]**	**POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK[9]**
2021	789 225	16 985
2022	812 061	17 270
2023	834 691	17 510
2024	857 381	17 723
2025	868 630	17 805

[8] **Source :** *Statistique Canada, tableau 17-10-0009-01, estimations de la population, trimestrielles.*
[9] ***Source :*** *Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC.*

Graphique 4A



Graphique 4B

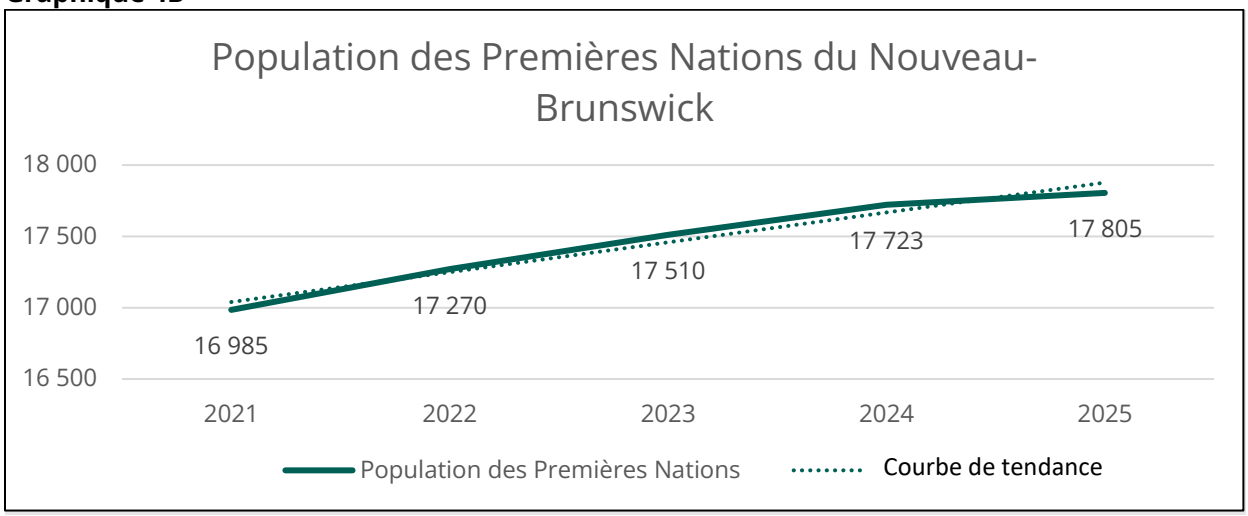
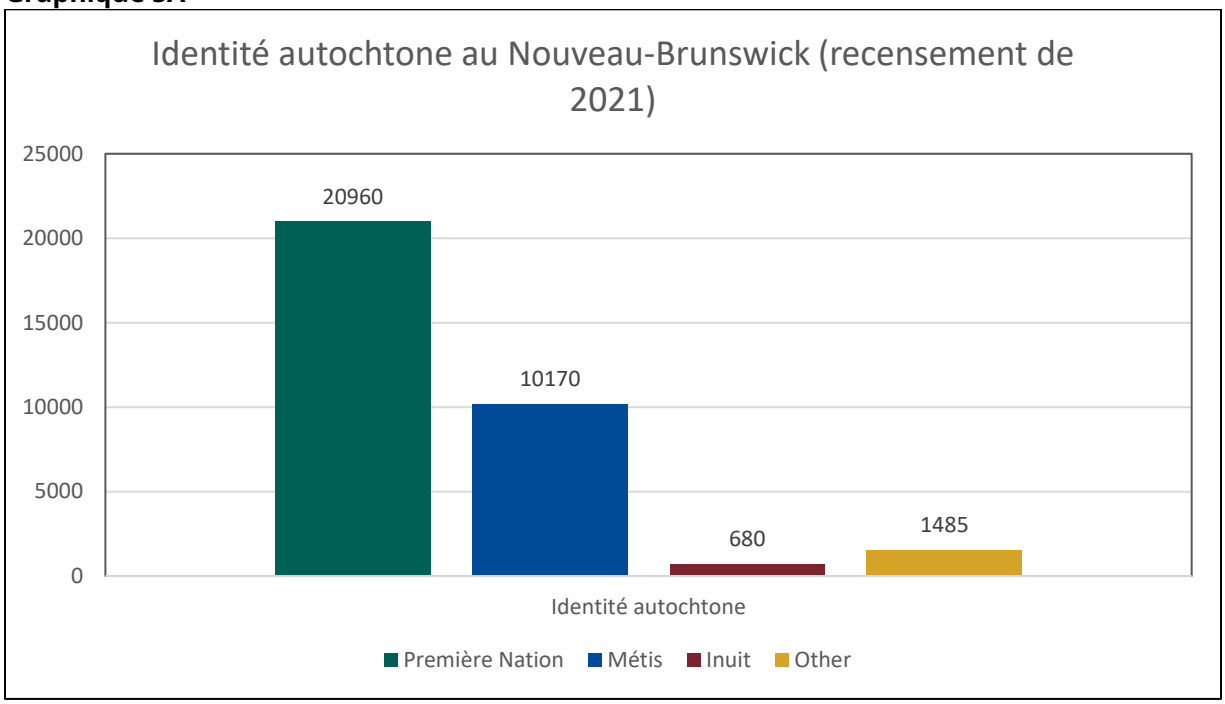


Tableau 5

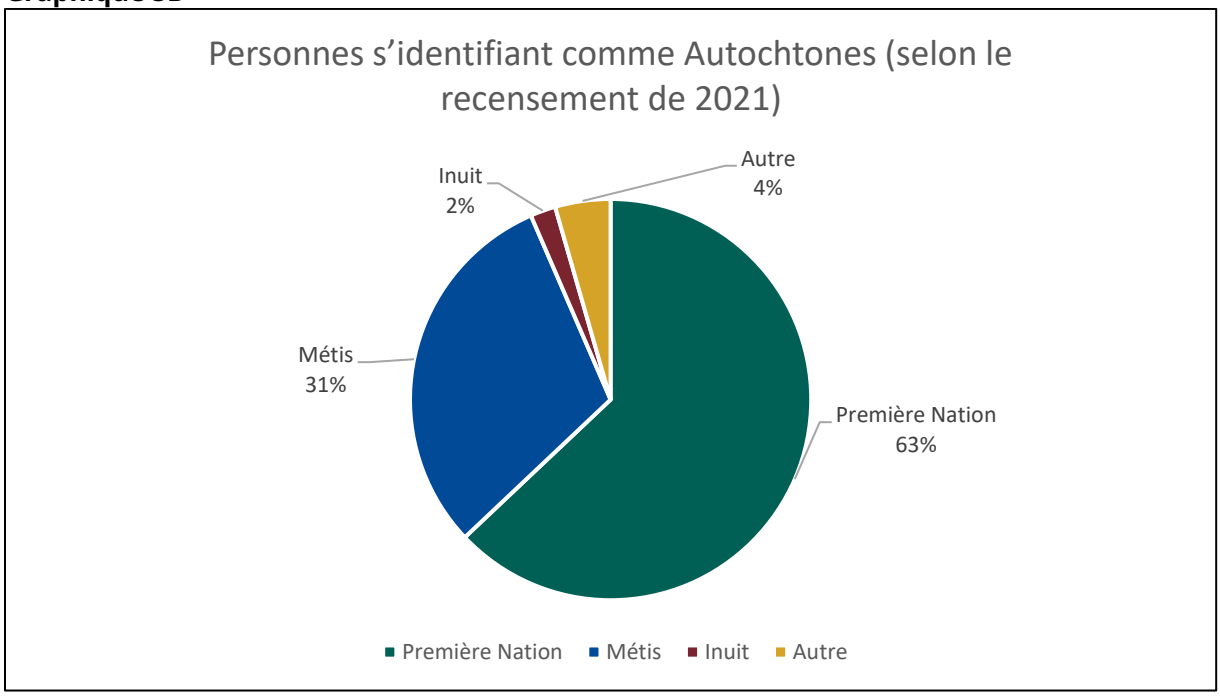
AUTOCHTONES (IDENTITÉ AUTOCHTONE) AU NOUVEAU-BRUNSWICK			
ANNÉE	**IDENTITÉ AUTOCHTONE[10]**	**POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**	**POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
2021	33 295	16 985	747 101

[10] **Source :** *Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.*

Graphique 5A[11]



Graphique 5B[12]

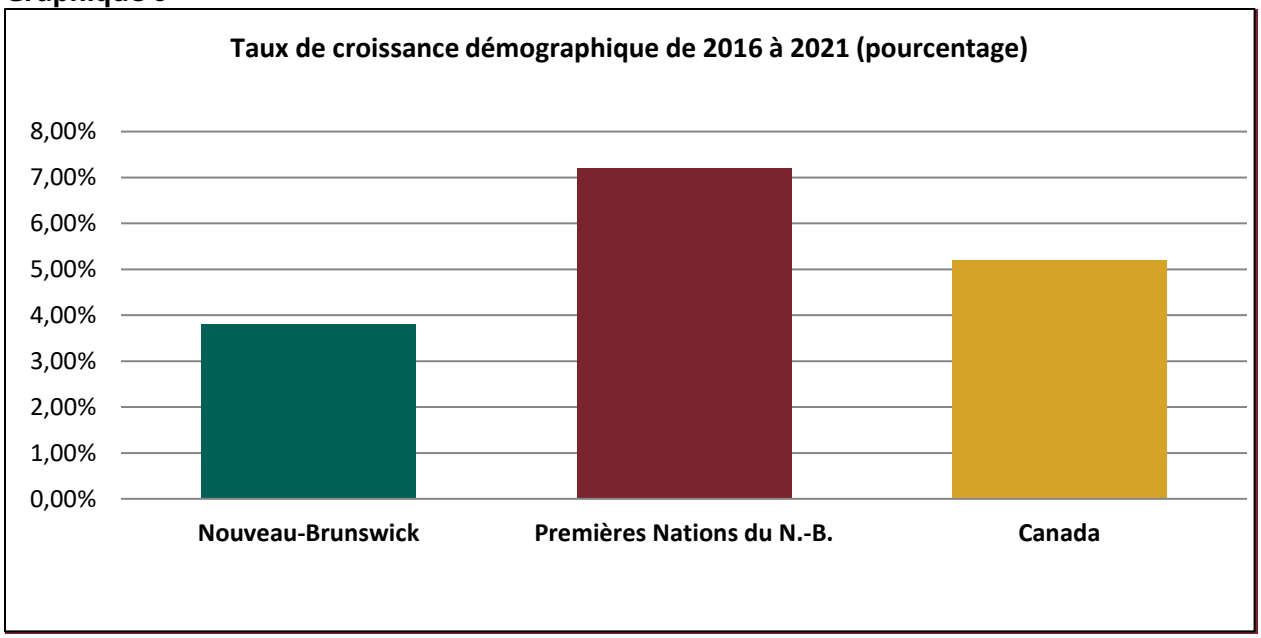


[11] **Source :** *Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.*
[12] **Source :** *Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.*

Tableau 6

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE [13]			
ANNÉE	**POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK**	**POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**	**POPULATION DU CANADA**
2016	747 101	15 830	35 151 728
2021	812 061	17 270	36 991 981
Taux de croissance démographique	**3,8 %**	**7,2 %**	**5,2 %**

Graphique 6



[13] **Source :** *Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.*